



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0523

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Anneau bleu - Réalisation d'appontements - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0523**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Anneau bleu - Réalisation d'apportements - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La navette fluviale électrosolaire du canal de Jonage est un projet porté par le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et soutenu, notamment, par EDF, concessionnaire de la chute hydroélectrique de Cusset.

Ce projet s'inscrit dans la démarche partenariale de l'Anneau bleu dans laquelle la Communauté urbaine de Lyon est investie depuis 2005 et dont l'une des orientations était de requalifier et de valoriser le canal de Jonage et ses abords pour :

- développer des liaisons modes doux entre ville et nature à l'échelle de l'agglomération,
- relier et articuler les Communes riveraines et le canal,
- valoriser le patrimoine naturel et industriel.

Ce projet participe également à la revalorisation du Rhône amont et à la transformation progressive du territoire du nord-est de l'agglomération, portées par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) avec, notamment le Carré de Soie, le Grand Parc de Miribel-Jonage, le Grand Large et le Grand Stade. Ce projet de navette électrosolaire se concrétise suite à une expérimentation réussie en 2011 avec plus de 12 000 passagers pendant 3 mois.

La navette fluviale électrosolaire poursuit 4 objectifs :

- offrir une découverte du canal et de ses abords par un mode original, ludique et respectueux de l'environnement, complémentaire de la promenade modes doux aménagée par la Communauté urbaine le long des berges,
- participer à l'attractivité touristique de la région lyonnaise,
- renforcer la dimension sociale et éco-citoyenne du canal et promouvoir les énergies renouvelables,
- dynamiser et animer les espaces publics autour du canal.

La navette doit également devenir un outil pédagogique et un moyen d'accès au centre "Eau et nature L'Iloz" du Grand Parc et au futur pôle EDF Cusset du Carré de Soie. Elle permettra de découvrir la richesse du patrimoine naturel, architectural et historique de ce site Natura 2000 mais aussi de sensibiliser un large public aux différentes fonctions de l'île de Miribel-Jonage : eau potable, plaine d'inondation, production hydroélectrique, agriculture périurbaine, etc.

Ce projet est identifié dans le volet Anneau bleu de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) signée avec la Région Rhône-Alpes et validée par délibération n° 2009-1146 du Conseil de Communauté du 30 novembre 2009.

La mise en place d'un bateau à propulsion électrique sur le canal de Jonage va permettre, dans un premier temps, de parcourir les 10 kilomètres du canal situés entre l'usine hydroélectrique de Cusset et le barrage de Jonage. Puis, avec la remise en fonctionnement de l'écluse du barrage de Jonage, prévue dans le cahier des charges de la concession d'EDF, le bateau pourra prolonger la promenade jusqu'au pont de Jons, soit 15 kilomètres au total.

Ainsi, afin de desservir les Communes riveraines et les grands équipements, six appontements sont prévus en première phase (Carré de Soie, Pont de Décines, L'Iloz, Grand Large Décines, Grand Large Meyzieu, barrage de Jonage) et un autre après l'ouverture de l'écluse du barrage de Jonage (pont de Jons).

Le bateau est un catamaran de 70 places assises, à propulsion 100 % électrosolaire, entièrement accessible pour les personnes à mobilité réduite, conçu pour être très modulable afin de répondre aux différentes vocations : promenade, outil pédagogique, navette entre les différents pôles du Rhône amont (Carré de Soie, centre Eau et Nature l'Iloz, Grand Large, etc.), événementiels, etc.

Le coût du projet est de 2,8 M€ HT dont 1 M€ pour le bateau. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	en %	Montant (en € nets de taxes)
bateau	1 002 407	montant Syndicat	20,00	560 000
équipements pédagogiques	50 000	montant EDF*	39,65	1 110 061
appontements phase 1	808 000	Métropole de Lyon (CFAC)	10,71	300 000
appontements phase 2	211 500	Région Rhône-Alpes	10,71	300 000
bornes électriques et installations techniques	155 000	Département du Rhône	3,57	100 000
porte d'accès Grand large/Canal	80 000	dotation d'action parlementaire	1,79	50 000
études-maîtrise d'œuvre	330 000	État	3,57	100 000
communication	12 553	Europe (Fonds européen de développement régional - FEDER-)	9,54	267 139
aléas/actualisation des prix	150 540	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	0,46	12 800
Total	2 800 000	Total		2 800 000

* Participation EDF dans le cadre de l'enveloppe allouée au protocole de partenariat avec le Syndicat

La Métropole de Lyon est sollicitée pour apporter son soutien financier au projet proposé par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage pour la réalisation des appontements de la phase 1 :

- appontement Carré de Soie, rue Jara (Villeurbanne/Vaulx en Velin) :	150 000 €,
- appontement Pont de Décines rive gauche :	123 000 €,
- appontement Grand Large, chemin du Pontet (Décines Charpieu) :	102 000 €,
- appontement Grand Large SIVOM (Meyzieu) :	102 000 €,
- appontement L'Iloz (Meyzieu rive droite) :	190 000 €,
- appontement Aval barrage de Jonage (Meyzieu) :	141 000 €.

Ces appontements représentent un coût global de 808 000 € HT.

Le démarrage de l'exploitation de la navette passe, à l'été 2015, par une phase transitoire à partir d'un appontement unique au Grand Large. Une délégation de service public portée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage sera mise en place en 2016 lorsque les appontements auront été réalisés.

Le coût de fonctionnement est pris en charge à 100 % par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage. La Métropole de Lyon ne participe pas au fonctionnement de la navette et ne sera pas appelée sur le financement de la phase 2 qui sera réalisée ultérieurement (pont de Jons et Ratapon/Jonage).

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 300 000 € nets de taxes, soit 10,7 % du montant global de l'opération et 37,1 % du montant des appontements ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P13 - Haltes fluviales sur l'opération n° 0P31O4814, pour un montant de 300 000 € en dépenses.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit du Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage, pour la réalisation des appontements nécessaires au fonctionnement de la navette fluviale électrosolaire,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et 2016 - compte 204 1582 - fonction 853, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € en 2015,
- 150 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.